

Initiatives parlementaires

autres. Lorsque j'ai annoncé à quelques-uns de mes électeurs que j'allais prendre la parole sur cette question aujourd'hui, ils m'ont dit: «Il est difficile de croire qu'ils refilent la responsabilité aux autres. Ils prélèvent autant d'impôts qu'ils le peuvent et pourtant ils refilent les problèmes aux autres.» C'est une opinion partagée par beaucoup de citoyens, pas par tous nécessairement, mais certainement par quelques-uns.

Je voudrais revenir à ce qui nous préoccupe aujourd'hui et corriger une injustice du système. C'est une question purement administrative. Beaucoup de députés m'ont fait remarquer que c'était une bonne idée. Pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le gouvernement refuse très souvent de voter des projets de loi d'initiative parlementaire. Un examen du taux de succès des simples députés qui tentent de faire adopter un projet de loi révèle un grave problème.

J'aimerais revenir un peu en arrière et parler de la Constitution et de la nouvelle proposition dont le gouvernement veut faire la promotion partout au Canada. On me dit que tous les foyers canadiens recevront sous peu un livret publié récemment, intitulé *Une invitation à bâtir ensemble l'avenir du Canada*. On y précise que nos institutions fédérales doivent être plus démocratiques et plus sensibles aux attentes des Canadiens, et que la nécessité de procéder à une réforme du Parlement constitue le noeud du problème. Je pense que tous les députés sont d'accord.

Toujours d'après le livret, il semble que de nombreux Canadiens suivent les débats télévisés de la Chambre, mais sont dégoûtés par ce qu'ils y voient. Ils voudraient voir plus de votes libres. La plupart des députés sont d'accord, et le gouvernement a accepté de tenir plus de votes libres. J'espère donc qu'au scrutin les députés ne suivront pas nécessairement la ligne du parti et que le gouvernement en place ne décidera pas de s'opposer au projet de loi parce qu'il n'émane pas de lui et de recommander à ses députés de voter contre.

J'espère que nous pourrions entreprendre l'étude des propositions constitutionnelles de façon rationnelle, et donner le bon exemple. J'espère que les députés du gouvernement et ceux de l'opposition seront capables de voir le projet de loi pour ce qu'il est et de se dire: «C'est un bon projet de loi, je vais voter en faveur de son adoption.» Ou alors: «Je ne suis pas d'accord avec ce

projet de loi, et je voterai par la négative.» Que chacun suive sa conscience, et tout ira pour le mieux.

Je serais content qu'on procède de cette façon. J'espère aussi que nous n'entendrons pas les ministériels s'y opposer juste pour le principe. Je pense que c'est là la source d'une partie du problème, au pays. Les gens ont un peu perdu confiance dans le système, et non dans les politiciens, mais ils ont tendance à confondre. Si vous rencontrez vos électeurs individuellement, vous constaterez qu'ils ne se plaignent pas des politiciens en soi, mais du système. C'est un système comme celui-ci, d'ailleurs, qui a causé le problème d'assurance-chômage dont j'ai déjà parlé.

C'est le simple bon sens. Si vous parlez aux gens, ils se disent d'accord sur les solutions. Ils espèrent que les députés écouteront et amélioreront le système. C'est là toute la question. Nous devons commencer ici, durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. C'est en fait durant cette heure qu'il devrait y avoir de véritables votes libres. L'allégeance devrait n'avoir aucune importance. Nous ne devrions même pas entendre de déclaration du ministre visé nous disant s'il est en faveur de la motion ou contre. Nous devrions simplement nous présenter et voter, et tant mieux si l'on est d'accord.

[Français]

En terminant, monsieur le Président, je crois qu'il est important que mon amendement soit appuyé par tous les députés en cette Chambre. Je considère que dans ce cas-ci la partisanerie devrait passer au second rang, mais les intérêts de tous les Canadiens, en premier lieu. J'exhorte donc les députés de toutes formations politiques à appuyer cet amendement. Il en va de l'intérêt de leurs commettants.

• (1720)

Depuis sa création en 1940, notre système d'assurance-chômage a toujours eu l'équité comme caractéristique principale. Puisque l'article 14 fait fi de cet esprit d'équité et qu'il est foncièrement injuste, il doit être amendé. Tout vote contre ce projet de loi risque d'être perçu comme un vote contre l'intérêt des Canadiens.

[Traduction]

J'espère que mon plaidoyer en faveur de la réforme du régime d'assurance-chômage n'est pas tombé dans l'oreille de sourds.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, déposé par